AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

Enquête publique : création d'une ZAP (Zone Agricole Protégée) sur la commune de La Farlède

I / RAPPORT

LA FARLEDE (83210)
Création d'une ZAP (Zone Agricole Protégée) sur la commune

Arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2024,
Ouverture d'enquête du 18 novembre au 18 décembre 2024,
31 jours consécutifs

Commissaire-enquêteur :
Madame Anne-Sophie PHILIP

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

SOMMAIRE

I)	PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE	3
II)	ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE	6
III)	DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE	9
IV)	ANALYSE DES OBSERVATIONS	11
V)	ANNEXES	14

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

I) PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

PREAMBULE

L'enquête publique permet :

- D'informer le public sur le projet, de recueillir ses observations, ses appréciations, ses suggestions et ses contre-propositions,
- Afin de permettre à l'autorité compétente de prendre sa décision en disposant de tous les éléments nécessaires à son information.

L'objet du rapport de l'enquête publique est de « rapporter et de traduire », en substance, les observations que la commissaire-enquêteur a pu collecter,

- ✓ Soit sur le **registre d'enquête publique à feuillets non mobile, côté et paraphé par ladite commissaire-enquêteur,**

- ✓ Soit en relevant les courriers envoyés à l'adresse suivante, pour la présente enquête :

Mairie de La Farlède
Hôtel de Ville
Place de la Liberté
83210 La Farlède

- ✓ Soit en consultant les courriels reçus à l'adresse suivante, pour la présente enquête :

enquetepubliquezap@lafarlede.fr

La commissaire-enquêteur s'est engagée à transcrire le plus fidèlement possible ses échanges avec les administrés venus la rencontrer, ainsi qu'à traduire au mieux les considérations engagées dans les courriels, courriers ou mentions sur le registre ad hoc.

CADRE GENERAL DE L'ENQUETE PUBLIQUE

La commauté de Communes de La Vallée du Gapeau a répondu à l'appel à projet du FEADER, mesure 16.7.1 « Stratégies locales de developpement pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel ».

Elle a présenté un projet inititulé « *Construction d'un programme d'intervention pour la mise en place de zones agricoles protégées (ZAP) et l'élaboration d'une stratégie globale afin de favoriser la libération du foncier agricole de La Vallée du Gapeau* » visant à mettre en œuvre une politique foncière offensive sur le territoire intercommunal de la dite vallée, avec un double objectif :

- ✓ Préserver le foncier,
- ✓ Développer l'agriculture notamment les filières alimentaires.

OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique a pour objet de porter à la connaissance du public le **projet de création d'une ZAP (Zone Agricole Protégée) sur la commune de La Farlède**, présenté par la Communauté de Communes de La Vallée du Gapeau, porteur du projet.

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

CADRE JURIDIQUE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Le cadre juridique de cette enquête publique est rappelé dans l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2024, prescrivant l'ouverture de cette dernière.

Ainsi, l'article visé est :

- Pour le code de l'environnement : article L 123-1 et suivants.

NATURE ET CARACTERISTIQUES DU PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

Nous nous bornerons à une présentation synthétique de la nature et des caractéristiques du projet soumis à la présente enquête publique.
L'ensemble du dossier de présentation du projet étant consultable par ailleurs.

Le responsable du projet est : La Communauté de Communes de La Vallée du Gapeau.

Les objectifs de ladite création sont :

- Préserver le foncier agricole à long terme ;
- Reconquériir le foncier en friche ;
- Favoriser la diversification des cultures et notamment le développement des filières alimentaires.

Le siège de l'enquête publique a été fixée : en ladite mairie de La Farlède.

Localisation du projet au sein de la commune :

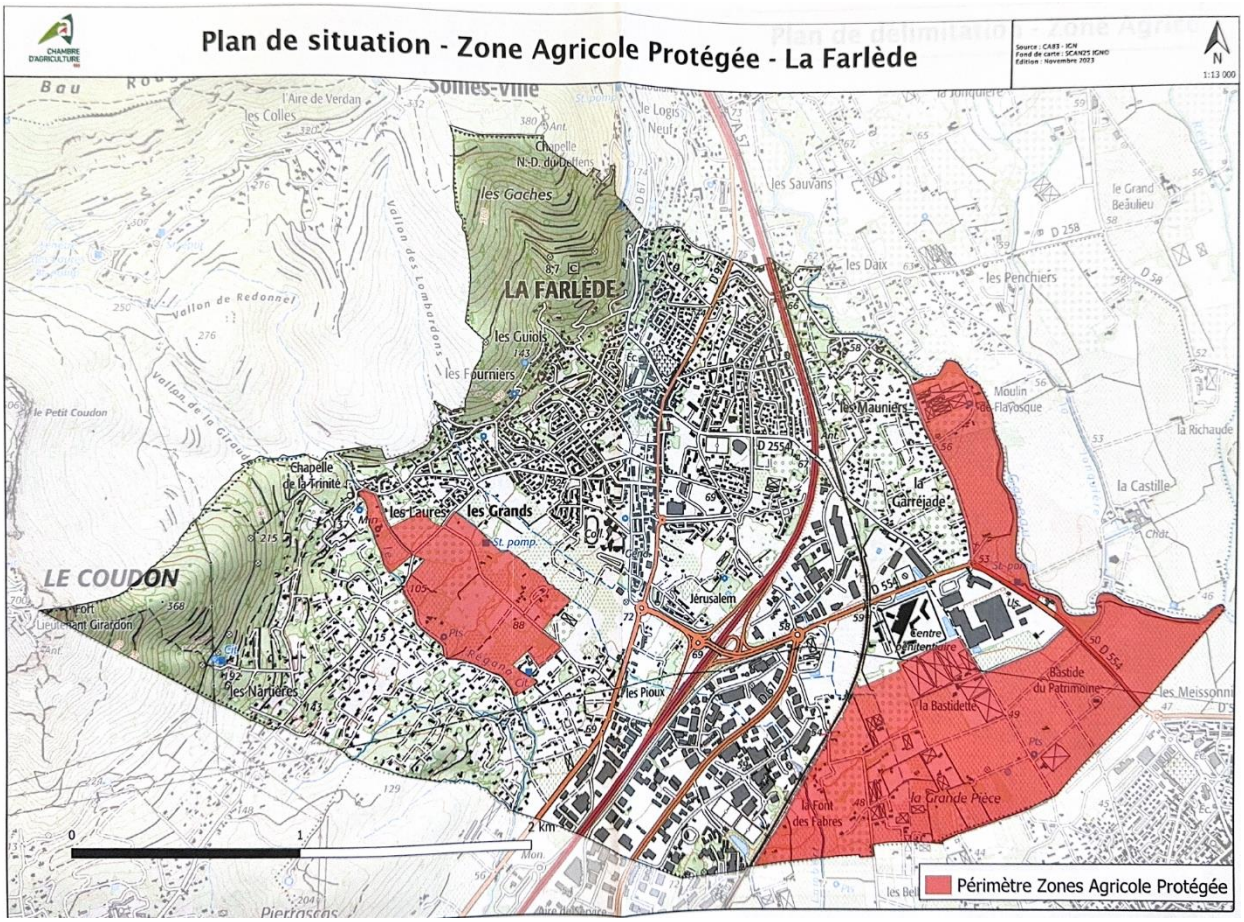

Soit un périmètre pour ladite ZAP de 173 hectares. Etant ici précisé que l'ensemble des parcelles dudit périmètre sont à ce jour toutes classées en zone agricole (A) de la commune.

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

COMPOSITION DU DOSSIER MIS A L'ENQUETE

Le dossier d'enquête publique est composé d'un unique dossier comprenant :

1 - L'arrêté municipal du 26 septembre 2023 approuvant à l'unanimité le rapport de présentation de la ZAP réalisé par la Chambre d'Agriculture du Var et son périmètre,
2 – Un plan de situation de la ZAP,
3 – Un plan de délimitation de la ZAP,
4 – Une note de présentation sur la concertation en amont du projet,
5 – Le procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2024 de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture,
6 – Les 5 courriers adressés aux Personnes Publiques Associées (PPA) en date du 8 janvier 2024 (*Le Président du Syndicat de l'AOC Côtes de Provence / Le délégué territorial de l'INAO / La Présidente de la Chambre d'Agriculture du Var / Le Président du Syndicat de défense de la figue de Solliès / Le Président de la CDOA DDTM – SAF*),
7 – Le rapport de présentation de classement d'une ZAP sur la commune de La Farlède par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var, en date du 19 septembre 2024.
8 – Le rapport de présentation de classement d'une ZAP sur la commune de La Farlède par la Chambre d'Agriculture du Var, en 2023.

A ce dossier est associé :

- La décision du Tribunal Administratif de Toulon en date du 24 septembre 2024 de nomination du commissaire-enquêteur, demeuré ci-annexé (***ANNEXE 0***) ;
- L'arrêté préfectoral du 15 octobre 2024 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique, demeuré ci-annexé (***ANNEXE 1***) ;
- L'avis d'enquête publique, demeuré ci-annexé (***ANNEXE 2***) ;
- Les parutions presse, demeurées ci-annexées (***ANNEXE 3)***.

AVIS DES PPA (Personnes Publiques Associées)

Dans un esprit de lisibilité, nous avons résumé l'ensemble des avis collectés des PPA, dans le tableau ci-dessous :

Nom de la PPA	Date de l'envoi du courrier, en lettre recommandée avec accusé de réception, par la DDTM du Var	Date de la réponse écrite/commission	Avis rendu
SYNDICAT DE DEFENSE DE LA FIGUE DE SOLLIES	8 janvier 2024	16 janvier 2024	« Notre filière apporte son soutien à cette démarche bénéfique »
CHAMBRE D'AGRICULTRE DU VAR	8 janvier 2024	22 janvier 2024	« La Chambre d'Agriculture du Var emet un avis favorable sur le périmètre et le projet, avec recommandations notamment de mise à jour du rapport de présentation »
L'INAO	8 janvier 2024	6 février 2024	« L'INAO emet un avis favorable pour ce projet »
LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION DE L'AGRICULTURE (CDOA)	8 janvier 2024	22 janvier 2024	« Avis favorable à l'unanimité »
LA MAISON DES VINS AOC COTES DE PROVENCE	8 janvier 2024	Sans réponse	Avis favorable tacite *(articles L 112-2 et R 112-6 du Code rural et de la pêche maritime)*

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

II) ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

DESIGNATION DE LA COMMISSAIRE ENQUETEUR

Par décision n°E24000050/83 en date du 24 septembre 2024, Madame La Juge Hermine LE GARS du Tribunal Administratif de Toulon a désigné Madame Anne-Sophie PHILIP en qualité de commissaire-enquêteur, titulaire pour conduire l'enquête publique prévue notamment par l'article L.123-1 et suivants du Code de l'Environnement.

ARRETE PREFECTORAL EN DATE DU 15 OCTOBRE 2024

Monsieur Le Préfet du Var, a prescrit l'enquête publique relative audit projet par arrêté préféctoral du 15 octobre 2024.

Cet arrêté contient notamment, savoir :

- Les dates d'ouverture de l'enquête, du 18 novembre au 18 décembre 2024 inclus, soit une durée de 31 jours consécutifs ;
- Le lieu de mise à disposition du public, en mairie de La Farlède, du dossier et du registre d'enquête côté et paraphé par la commissaire-enquêteur ;
- Les modalités de publication de l'avis d'enquête publique informant la population de l'ouverture de l'enquête :
  - Par quatre publications réglementaires de cet avis dans deux journaux régionaux ;
  - Par un affichage à ladite mairie et par tout autre procédé par les soins du Maire de ladite commune ;
  - Par une publication sur le site internet de ladite commune.
- La désignation du commissaire-enquêteur, ainsi que les dates et heures des 4 permanences dans les locaux de ladite mairie.

CONSULTATIONS – VISITE SUR SITE – REUNIONS : PREALABLEMENT A L'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Les mesures préalables à l'ouverture de l'enquête publique, ainsi que les conditions dans lesquelles elles doivent se dérouler, ont été déterminées au cours d'échanges avec :

- Madame Lysa LE GUILLOU, responsable urbanisme – grands projets - aménagement de la mairie de La Farlède,
- Ainsi qu'avec Madame Sylvie DUBE, du service Planifications et Prospective / Pôle Animation Urbanisme de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var.

En ce qui concerne notamment :

- ✓ Les dates et durée de l'enquête publique,
- ✓ La visite sur site ou non,
- ✓ Les formalités d'affichage et de publicité,
- ✓ Les jours et heures de permanence de la commissaire-enquêteur en mairie,
- ✓ Les modalités de consignation des observations du public,
- ✓ ....

Authentification du dossier et du registre d'enquête :

Le 18 novembre 2024 à 13H30, la commissaire-enquêteur a, savoir :

- ✓ Numéroté, signé et/ou paraphé, l'ensemble des pages du dossier d'enquête publique ;
- ✓ Côté et paraphé le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles.

Et ce avant l'ouverture de l'enquête publique.

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

Le dossier ainsi que le registre ont été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie de La Farlède, soit du 18 novembre au 18 décembre 2024 inclus.

Réception du dossier par la commissaire-enquêteur :

Deux exemplaires du dossier papier de ladite enquête, ainsi qu'une clé USB contenant ce même dossier, ont été remis par Madame Sylvie DUBE, sus-nommée, en mains propres à la commissaire-enquêteur, le 5 novembre 2024, à la DDTM, 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon.

MESURES DE PUBLICITE

- **Consultation du dossier d'enquête :**

A / Pendant toute la durée de l'enquête publique, dossier et registre ont été tenus à la disposition du public qui a pu :

- ✓ En prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de La Farlède,
- ✓ Formuler ses observations, les consigner sur le registres d'enquête ouvert à cet effet,
  - ❖ Sur place en mairie aux horaires habituels d'ouverture de cette dernière,
  - ❖ Ou les adresser par courrier, avant la date d'expiration du délai d'enquête, à la commissaire-enquêteur à l'adresse habituelle de la mairie de La Farlede : Hôtel de Ville, Place de la Liberté – 83210 La Farlède,
  - ❖ Ou les adresser par voie électronique à l'adresse : enquetepubliquezap@lafarlede.fr

B / Le dossier d'enquête publique a été par ailleurs consultable, savoir :

- ✓ sur le site internet de la mairie de La Farlède à l'adresse : : www.lafarlede.fr.
- ✓ sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Var à l'adresse : : www.var.gouv.fr.

- **Information du public :**

A / Publicité par voie de presse :

L'avis, portant à la connaissance du public, l'ouverture de l'enquête publique a fait l'objet d'une insertion par voie de pressse plus de 8 jours avant la date d'ouverture de l'enquête publique et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux, diffusés dans le département du Var, savoir :

- « La Marseillaise », le dimanche 3 novembre 2024 et le lundi 25 novembre 2024 ;
- « Var Matin », le dimanche 3 novembre 2024 et le lundi 25 novembre 2024.

B/ Affichage de l'avis au public :

L'affichage de l'avis au public a fait apparaitre :

- ✓ L'objet de l'enquête publique,
- ✓ L'identité de la commissaire-enquêteur,
- ✓ Les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête publique,
- ✓ Le lieu où il pourra être pris connsaissance du dossier d'enquête.

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

Ledit avis a été affiché, savoirau plus tot à partir du 29 octobre 2024, soit 15 jours au moins avant le début de ladite enquête, et pendant toute sa durée (soit jusqu'au 18 décembre 2024 inclus) notamment, savoir :

- à la mairie de la commune de La Farlède,
- sur le site internet de la commune,
- et enfin aux lieux habituellement réservés à cet usage sur le territoire de ladite commune.

Le certificat d'affichage d'insertion et de publication établi par les services de ladite mairie de La Farlède, est ci-après annexé (***ANNEXE 4***).

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

III) DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

PERIODE ET SIEGE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

En respect de l'arrêté préféctoral en date du 15 octobre 2024, l'enquête d'une durée de 31 jours consécutifs a été ouverte le lundi 18 novembre jusqu'au mercredi 18 décembre 2024 inclus.

La mairie de la commune La Farlède était le siège de l'enquête.

PERMANENCES / REUNIONS PUBLIQUES DE LA COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Permanences réalisées :

La commissaire-enquêteur est restée à la disposition du public pendant la durée de ses permanences pour recevoir les observations ou déclarations des personnes sur les dispositions du projet soumis à l'enquête publique et répondre aux questions des intervenants, à la mairie de La Farlède, aux jours et heures ci-après :

- Le Lundi 18 novembre 2024 de 14H00 à 17H00 ;
- Le Mardi 3 décembre 2024 de 9H00 à 12H30 ;
- Le Vendredi 13 décembre 2024 de 9H00 à 12H30 ;
- Le Mercredi 18 décembre 2024 de 14H00 à 17H00.

Réunion publique réalisée :

Néant.

COMPTABILISATION DES OBSERVATIONS DEPOSEES DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Pour plus de lisibilité, nous résumerons ces données chiffrées sous forme d'un tableau ci-dessous.

	Avant la période de l'enquête publique	**Durant la période de l'enquête publique**	**Après la période de l'enquête publique**
Observations reçues par voie dématérialisées	-	1	-
Observations reçues par écrit (*manuscrite ou feuille dactylographiée*) sur le registre d'enquête publique	-	2	Sans objet
Observations reçues par oral	Sans objet	-	Sans objet
Observations reçues par voie postale	-	-	-
Sous-total	-	3	-
TOTAL GLOBAL	**3**		

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

CLIMAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publiques s'est déroulée, tout le long, dans un climat d'échanges sereins.

En amont de l'enquête publique et pendant la durée de cette dernière, la disponibilité de chacun des acteurs de l'enquête a contribué au bon déroulement de celle-ci.

La commissaire-enquêteur remercie vivement chacun de ces acteurs.

CLOTURE ET MODALITES DE TRANSFERT DU DOSSIER ET REGISTRE D'ENQUETE

A l'expiration du délai de l'enquête publique, le mercredi 18 décembre 2024 à 17H00, la commissaire-enquêteur a déclaré clos et signé, le registre d'enquête publique relatif à la création d'une ZAP (Zone Agricole Protégée) sur la commune de La Farlède.

Ce dernier, acccompagné du dossier d'enquête publique, a été remis en respect de l'article 8 dudit arrêté préfectoral du 15 octobre 2024, au Préfet (*DDTM du Var – Service planification et prospective*), ce jour.

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

IV) ANALYSE DES OBSERVATIONS

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Conformément au code de l'environnement, la commissaire-enquêteur a établi, en date du 20 décembre 2024, le procès-verbal de synthèse des observations receuillies dans le cadre de l'enquête publique.

Une copie dudit procès-verbal est ci-annexée in extenso (***ANNEXE 5***).

Le procès-verbal de synthèse a été porté à la connaissance du porteur du projet, le 20 décembre 2024 par la commissaire-enquêteur.

La commissaire-enquêteur a informé ce dernier qu'il disposait d'un délai de 15 jours pour produire réponse, si bon lui semble.

REPONSES DU PORTEUR DU PROJET AUXDITES OBSERVATIONS DEPOSEES

Madame Sylvie DUBE, représentante du porteur du projet, a adressé un courriel à la commissaire-enquêteur le 9 janvier 2025, pour répondre aux observations déposées par le public.

La réponse est intégré au présent rapport ci-dessous :

DUBE Sylvie - DDTM 83/SPP/PAU/BP
À moi, eve.lesueur

jeu. 9 janv. 15:19 (il y a 9 jours)

Bonjour Madame,

En réponse à votre mail ci-dessous, la DDTM n'a pas d'avis à émettre.
Cependant, après concertation auprès de la mairie, vous trouverez ci-joint son observation.

Bien cordialement

Sylvie DUBE
Service Planifications et Prospective / Pôle Animation Urbanisme
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var

244 avenue de l'infanterie de marine BP 501 83041 TOULON CEDEX 9
Bureau : O.3.02
Tel : +33 494468315
www.ecologie.gouv.fr

PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer du Var

Liberté
Égalité
Fraternité

PAYS HÔTE

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

De: > l.le-guillou (par Internet) <l.le-guillou@lafarlede.fr>
Date: 24 décembre 2024 à 10:16:39 UTC+1
À: LESUEUR Eve - DDTM 83/SPP/PAU <eve.lesueur@var.gouv.fr>
Cc: BARGAOUI Manel <M.BARGAOUI@ccvg.fr>, DUBE Sylvie - DDTM 83/SPP/PAU/BP <sylvie.dube@var.gouv.fr>, Lilian CARDONA <l.cardona@lafarlede.fr>
Objet: [INTERNET] RE: Envoi PV synthèse des observations EP 24000050 ZAP La Farlède
Répondre à: "l.le-guillou" <l.le-guillou@lafarlede.fr>

Bonjour,
Nous pensons qu'il convient de suivre les recommandations de la PPA.
Ces compléments et corrections permettront d'approuver un dossier plus juste, plus précis.
En vous souhaitant de très belles fêtes.
Mes meilleures salutations

Lysa LE GUILLOU
Responsable Urbanisme – Grands Projets - Aménagement
- *04 94 27 85 87 – 07 77 11 93 04*
- *urbanisme@lafarlede.fr*
- *Mairie de La Farlède - 140 Place de la Liberté – BP 25 – 83210 La Farlède > 8h-12h30 / 14h-17h*

ANALYSE DES OBSERVATIONS ET DES REPONSES DU PORTEUR DU PROJET PAR LA COMMISSAIRE-ENQUETEUR

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Par suite d'une lecture attentives par la comissaire-enquêteur de l'ensemble des observations receuillies par voie écrite ou dématérialisée sur le registre, il en ressort les remarques ci-après :

- **Nombre total d'observations recueillies toutes voies confondues (écrites et dématérialisées) : 3** *(dont 2 observations formulées dans les mêmes termes),*
- **Nombre d'avis positif quant audit projet: 0, soit 0%,**
- **Nombre d'avis négatif quant audit projet: 0, soit 0%,**
- **Participation du public à la présente enquête :**

  On ne peut que déplorer le nombre trop faible, à notre sens, d'observations du public (qu'elles soient favorables ou non) déposées dans le cadre de la présente enquête.

REPONSE DU PORTEUR DU PROJET

Réponse apportée par Madame Sylvie DUBE, représentante du porteur du projet, aux termes de son courriel daté du 9 janvier 2025, suite à la réception dudit procès-verbal de synthèse des observations :

Sans observations notables.

Réponse apportée par Madame Lysa Le Guillou, pour la mairie de La Farlède et sollicitée par le porteur du projet, aux termes de son courriel daté du 24 décembre 2024 :

« Nous pensons qu'il convient de suivre les recommandations de la PPA.
Ces compléments et corrections permettront d'approuver un dossier plus juste, plus précis. »

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

REMARQUES DE LA COMMISSAIRE-ENQUETEUR SUR L'ENSEMBLE DES OBSERVATIONS ET REPONSES CI-DESSUS

I) Vis-à-vis des observations formulées :

- Concernant l'observation du 6 décembre 2024 formulée par la Chambre d'Agriculture du Var :

Ces observations constituent des compléments et corrections que souhaite apporter cette Personne Publique Associée (PPA) à ses propres observations/remarques formulées dans le cadre de la procédure du dossier d'enquête publique et plus particulièrement suite à son courrier du 22 janvier 2024.

Le premier point est un complément d'informations au rapport de présentation relatif à la desserte Canal de Provence.
Le second point est un complément d'informations identique cependant relatif cette fois-ci aux caractéristiques des exploitations agricoles du territoire.
Le dernier point est la volonté de corriger une erreur matérielle commise dans le dossier relatif à la commune de Solliès-Pont, qui a omis le secteur de la Peirouard en page 52.

La commissaire-enquêteur ne peut que saluer ces ajouts et la volonté de précision de réponse de cettedite Personne Publique Associée.

- Concernant les observations du 13 décembre 2024 formulée H. et N. R :

Ces deux personnes n'ont formulé aucun avis sur le projet soumis à enquête.

En effet, leur but premier était de savoir si lesdites parcelles possédées par eux, étaient ou non comprises dans le périmètre de la future ZAP.
La réponse ayant été négative. Ils n'ont souhaité formuler aucune remarque à la suite.

- Concernant les réponses formulées par les Personnes Publiques Associées dans le cadre de l'instruction du dossier d'enquête :

Les 5 personnes sollicitées (*Le Président du Syndicat de l'AOC Côtes de Provence / Le délégué territorial de l'INAO / La Présidente de la Chambre d'Agriculture du Var / Le Président du Syndicat de défense de la figue de Solliès / Le Président de la CDOA DDTM – SAF*), ont toutes formulé un avis favorable au projet soit expressement soit tacitement.

.

II) Vis-à-vis des réponses du porteur du projet :

Les réponses apportées sont à notre sens claires et convergent dans le même sens, à savoir la volonté de prise en compte des observations formulées le 6 décembre 2024 par ladite Chambre d'Agriculture du Var.

Ceci est notre rapport,

Fait en notre honneur et notre conscience, à La Londe-Les-Maures (VAR),
Le vendredi 17 janvier 2025.

Anne-Sophie PHILIP
Commissaire-enquêteur

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

V) ANNEXES

- ✓ ANNEXE 0 : Désignation de la commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif
- ✓ ANNEXE 1 : Arrêté préfectoral du 15 octobre 2024 prescrivant l'ouverture de l'enquête

  ANNEXE 2 : Avis de l'enquête publique
- ✓ ANNEXE 3 : Les parutions presse
- ✓ ANNEXE 4 : Le certificat d'affichage d'insertion et de publication
- ✓ ANNEXE 5 : Procès-verbal de synthèse des observations du public

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

ANNEXE 0 : DESIGNATION DE LA COMMISSAIRE-ENQUETEUR PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

24/09/2024

N° E24000050 /83

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

LA MAGISTRATE EN CHARGE DES ENQUETES PUBLIQUES

Décision désignation commission ou commissaire du 24/09/2024

Vu la lettre, enregistrée le 19/09/2024, par laquelle Monsieur le Préfet du Var demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Le projet de création de zone agricole protégée (ZAP) sur la commune de la Farlède ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la décision par laquelle la Présidente du Tribunal a désigné Mme Hermine LE GARS en qualité de magistrate déléguée aux enquêtes publiques ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Anne-Sophie PHILIP est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet du Var à la commune de la Farlède, maître d'ouvrage et à Madame Anne-Sophie Philip, commissaire enquêteur.

Fait à TOULON, le 24/09/2024

La magistrate déléguée,

Hermine LE GARS

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

ANNEXE 1 : ARRETE PREFECTORAL DU 15 OCTOBRE 2024 PRESCRIVANT L'OUVERTURE DE L'ENQUETE

PRÉFET
DU VAR
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires et de la mer du Var

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DDTM/SPP/PAU 2024-29 du 15 octobre 2024

portant ouverture et organisation d'une enquête publique relative à une demande d'une zone agricole protégée (ZAP)
sur la commune de La Farlède

Le préfet du Var,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 112-2 et R. 112-1-4 à R. 112-1-10 ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 123-1 à L. 123-18 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 126-1, R. 123-14-8° et R. 423-64 ;

Vu le décret du Président de la République du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Philippe MAHE en qualité de préfet du Var ;

Vu l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 4 mars 2022 portant nomination de Monsieur Laurent BOULET, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer du Var à compter du 1er avril 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDTM/MPCA/2023-03 du 26 septembre 2023 donnant subdélégation de signature à des agents de la Direction départementale des territoires et de la mer du Var ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de La Farlède du 26 septembre 2023 approuvant le projet de délimitation et de classement de la zone agricole protégée défini dans le rapport de présentation ;

Vu l'avis favorable en date du 22 janvier 2024 de la chambre d'agriculture du Var ;

Vu l'avis favorable du 06 février 2024 de l'institut national de l'origine et de la qualité ;

Vu l'avis favorable en date du 22 janvier 2024 de la commission départementale d'orientation de l'agriculture du Var,

Vu l'avis favorable en date du 16 janvier 2024 du syndicat de défense de la figue de Solliès,

Vu l'avis favorable tacite du syndicat de l'AOC Côtes de Provence au terme du délai de deux mois à compter de la notification de sa saisine pour avis, en application des articles L. 112-2 et R. 112-1-6 du code rural et de la pêche maritime.

Vu le dossier présenté à l'appui de la demande ;

Vu la décision n° E24000050/83 du tribunal administratif de Toulon du 24 septembre 2024 désignant Madame Anne-Sophie PHILIP en qualité de commissaire enquêteur ;

1/5

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

Considérant qu'en application de l'article R. 112-1-7 du code rural et de la pêche maritime, il y a lieu de soumettre le projet de zone agricole protégée à l'enquête publique dans les conditions prévues par les dispositions du livre Ier du code de l'environnement ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Var,

ARRÊTE

Article 1er : Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique, dans les formes prescrites par le code de l'environnement, portant sur la demande de création d'une zone agricole protégée sur le territoire de la commune de La Farlède.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par Monsieur le maire de la Farlède et Madame Lysa LE GUILLOU, responsable urbanisme, grands projets et aménagement, référente communale de l'étude - urbanisme@lafarlede.fr - 04 94 27 85 87. Hôtel de ville 140 place de la liberté BP 25 83210 LA FARLEDE.

Article 2 : publicité de l'enquête

Un avis portant à la connaissance du public l'ouverture de l'enquête sera publié, par les soins du préfet du Var et aux frais de la commune de la Farlède, au moins quinze jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis au public sera publié par voie d'affiches en mairie de la Farlède, et éventuellement par tout autre procédé, au moins quinze jours avant le début de l'enquête et jusqu'au terme de celle-ci. Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat établi par le maire au plus tôt le lendemain du dernier jour de l'enquête et versé au dossier d'enquête.

Il sera également consultable sur le site internet des services de l'État dans le département du Var.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Les caractéristiques et dimensions de l'affichage sont fixées par l'arrêté NOR : TRED2124162A du 9 septembre 2021.

Article 3 : date et lieu de l'enquête

L'enquête se déroulera en mairie de la Farlède à compter du 18 novembre 2024 au 18 décembre 2024, soit pendant 30 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête publique sera consultable par toutes les personnes intéressées, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de la Farlède.

Le dossier dématérialisé sera consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie de la Farlède et sur le site internet des services de l'État dans le département du Var, à l'adresse suivante : **http://www.var.gouv.fr.**

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre établi sur feuillets non mobiles, déposé à la mairie, sera tenu à la disposition du public qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet. Le registre d'enquête sera coté et paraphé par le commissaire enquêteur et ouvert par le maire.

Il pourra également les communiquer à l'attention du commissaire enquêteur par courrier postal, adressé à la mairie de la Farlède, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire de "contact" (enquêtes publiques environnementales) accessible sur le site internet des services de l'État dans le Var à l'adresse ci-dessus.

Les courriers électroniques seront accessibles sur le site internet mentionné ci-dessus et transmis au commissaire enquêteur qui les visera, les numérotera et les annexera au registre d'enquête pour être tenus à la disposition du public.

Article 4 : Désignation et permanences du commissaire enquêteur

Par décision susvisée, la présidente du tribunal administratif de Toulon a désigné Madame Anne-Sophie PHILIP, en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, aux lieux, jours et heures ci-dessous mentionnés :

Permanences	Mairie de la Farlède
lundi 18 novembre 2024	14h à 17h
mardi 3 décembre 2024	9h à 12h30
vendredi 13 décembre 2024	9h à 12h30
Mercredi 18 décembre 2024	14h à 17h

Article 5 : Rôle du commissaire enquêteur

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur pourra :

- recevoir toute information et, s'il estime que des documents sont utiles à la bonne information du public, demander au maître d'ouvrage de communiquer ces documents au public,

- visiter les lieux concernés, à l'exception des lieux d'habitation, après en avoir informé au préalable les propriétaires et les occupants,

- entendre toutes les personnes concernées par le projet, plan ou programme qui en font la demande et convoquer toutes les personnes dont il juge l'audition utile,

- organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échange avec le public en présence du maître d'ouvrage.

Par décision motivée, le commissaire enquêteur pourra prolonger l'enquête d'une durée maximale de quinze jours. Cette décision sera portée à la connaissance du public, au plus tard

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête dans les conditions de lieux prévues à l'article 4 du présent arrêté.

Article 6 : Clôture de l'enquête

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à la disposition du commissaire enquêteur, clos et signé par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours, pour produire ses observations.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et comporte le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête publique, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites pendant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

Il consignera dans une présentation séparée ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur est tenu de prendre en considération les avis recueillis au titre de l'article R. 181-38 du code de l'environnement dès lors qu'ils sont exprimés, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Article 7 : Rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur transmettra le rapport, les conclusions motivées, le registre d'enquête et les dossiers de l'enquête correspondants au préfet (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective, Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX), dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 8 : Diffusion du rapport et des conclusions

Le préfet adressera, dès leur réception, la copie du rapport et des conclusions au responsable du projet et au maire de la Farlède.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête :

- en mairie de la Farlède,
- à la préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le Var à l'adresse mentionnée à l'article 3 du présent arrêté.

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

Article 9 : Autorité compétente et nature de la décision adoptée au terme de l'enquête

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour statuer sur le classement en tant que zone protégée du projet de périmètre par voie d'arrêté, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Article 10 : Exécution du présent arrêté

Le secrétaire général de la préfecture du Var,
Le directeur départemental des territoires et de la mer,
Le maire de la Farlède,
Le commissaire enquêteur,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var.

Fait à Toulon, le 15 OCT. 2024

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires et de la mer et par délégation,
la cheffe du service planifications et prospective

Carine LEONARD

5/5

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

ANNEXE 2 : AVIS DE L'ENQUETE PUBLIQUE

PRÉFET DU VAR
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Faisant connaître l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à une demande d'une zone agricole protégée sur la commune de LA FARLEDE

Par arrêté du 15 octobre 2024, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative à une demande de création d'une zone agricole protégée sur la commune de La Farlède.

Ce projet porte sur la création d'une zone agricole protégée d'une superficie de 173 hectares.

Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès du porteur de projet, la commune de La Farlède tél. 04 94 27 85 87 urbanisme@lafarlede.fr

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 30 jours de l'enquête publique, **du lundi 18 novembre 2024 au mercredi 18 décembre 2024 inclus :**

Mairie de La Farlède
140, place de la liberté BP25. – 83210 LA FARLEDE
lundi au vendredi: 8h00-12h30 / 14h00-17h00

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à la mairie de La Farlède. Il pourra également les communiquer à l'attention du commissaire enquêteur par courrier postal, adressé à la mairie de La Farlède, située 140, place de la liberté BP25. – 83210 LA FARLEDE, ou par voie dématérialisée en utilisant l'adresse mail suivante : enquetepubliquezap@lafarlede.fr

Madame Anne-Sophie PHILIP, désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de La Farlède
lundi 18 novembre 2024	14h00 à 17h00
mardi 3 décembre 2024	09h00 à 12h30
vendredi 13 décembre 2024	09h00 à 12h30
mercredi 18 décembre 2024	14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en mairie de La Farlède, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective) et sur le site internet de l'État dans le Var.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente, le Préfet du Var pourra accorder ou refuser la demande de création d'une zone agricole protégée sur la commune de La Farlède par arrêté préfectoral.

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

ANNEXE 3 : LES PARUTIONS PRESSE

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Toulon le 03/11/2024

Annonces
immo.nicematin.com - emploi.nicematin.com

var-matin
Dimanche 3 novembre 2024
54

Passez votre annonce au
04.93.18.70.00

Bonnes Affaires

URGENT recherche décoration d'intérieur: miroir doré, lustre, cheminée en marbre, recherche aussi chambre à coucher, armoire, lit, chevet, commode, secrétaire, bureau. PARTICULIER. Tél : 06.03.94.99.91

MODE, PRÊT-À-PORTER

> FOURRURES, CUIRS

ACHETE toute fourrure, escarpins, sac à mains, foulard, costumes, robe de soirée, cravate. Linge de maison (draps, rideaux, literie, chiffon, nappes..) toute maroquinerie. PARTICULIER. Tél : 06.69.00.28.43.

> VÊTEMENTS

ACHETE toutes maroquineries et bagageries de luxe: Chanel, Hermès, Dior, Louis Vuitton, Gucci ETC... Sac à main, sac, pochette, malle, mallette, vanity etc...PARTICULIER. Tél : 06.30.33.52.28

ACHETE tous linges anciens, fourrure, rideaux, drap, costume, robe, foulard, cuir, manteaux, nappes, chaussure (Hermès, Louis Vuitton, Chanel, Dior, Gucci, Prada etc...). PARTICULIER. Tél : 06.98.37.60.76

ACHETE Manteaux de fourrures (vison, astrakan), col, cape, veste cuir, robe de Soirée. Sac à main, chaussure, accessoire, bijoux, chapeaux, montres, lunette costume, foulards. PARTICULIER. Tél : 06.03.94.99.91

COLLECTIONNEUSE de la marque Chanel et Louis Vuitton achète en permanence tous vos sacs à mains, porte-monnaie, vêtements, montres etc. Achète tous de Chanel et Vuitton. PARTICULIER. Tél : 06.35.17.99.92

ACHETE BON PRIX foulards d'occasions de marques : Hermès et Louis Vuitton, Chanel, Dior etc... en soie, cachemire, étole, écharpe, fourrure de marque. PARTICULIER. Tél : 06.03.94.99.91

ACHETE à très bon prix tout objets de luxe ou de marque : sac à main, montre, foulard, stylo, briquet, maroquinerie, bijoux, argenterie, verrerie etc... PARTICULIER. Tél : 07.56.84.25.84

ACHETE à très bon prix tout objets de luxe ou de marque : sac à main, montre, foulard, stylo, briquet, maroquinerie, bijoux, argenterie, verrerie etc... PARTICULIER. Tél : 07.56.84.25.84

Art, Antiquité, Brocante

ART

OBJETS ANCIENS

COLLECTIONNEUR recherche tous objets chinois, japonais, estampes, peintures, livres, objets en bois, bambou, corne, éventails, archives, timbres. PARTICULIER Tel.04.13.25.69.43.

PARTICULIER Achète art de la table cuillère fourchette théière plateau petite ou grande quantité ménagère complète ou dépareillées en argent ou métal argenté tel 06.75.08.06.46

Antiquités Paris Cannes
M. SECULA-SABRE
ACHAT COMPTANT

- tous STYLE de MOBILIER
- tout objets VINTAGES fourures, habits de marque, sacs, foulards
- BIJOUX OR/ARGENT pièces de monnaie tableaux, pendules art de la table, livres bouteilles de vin, pianos

— Déplacement rapide — Estimations
04.93.93.02.55
06.45.51.05.71
rsantic75@gmail.com

Achète Objets chinois asiatique Vietnam vase tableau meuble décoration de table sculpture tout ce qui est sur l'art chinois. PARTICULIER 06.75.08.06.46

CAUSE RETRAITE vend collection statuettes chinoises anciennes avec documents + jades, bronzes et autres. Prix très intéressants. PARTICULIER Tel. 06.14.31.38.08

PARTICULIER Achète tout type de vieille étains métal argenté cuivre laiton argent recherche des objets de décoration ancien 06.75.08.06.46

TABLEAUX, ESTAMPES

ACHETE tableaux du peintre français René Monteux, décédé en 1987 à Hyères (Var). PARTICULIER. Tél : 06.13.81.90.95
E- mail rsoutumier@hotmail.com

Cours Particuliers

COURS PARTICULIERS

Assistance informatique et administrative au domicile du particulier. CESU 50% Crédit d'impôt. Sur tous types d'appareils (ordinateur, tablette, téléphone etc..) : Dépannage, maintenance, configuration, paramétrage, conseil, expertise sécurité informatique, formation. Aide administrative et comptable. 06, 83, 04 et Monaco. PARTICULIER 06.18.58.34.34

Hyères. Jeune ingénieur en informatique pédagogue donne cours sur son temps libre pour vous aider à vous dépanner sur tous travaux liés à l'informatique (virus, imprimante, etc.). Tél : 06.95.28.08.52

Donne COURS INFORMATIQUE, tous niveaux du débutant au confirmé, sur tous supports : tablette, smartphone, PC. Windows ou Mac Apple, particulier ou groupe. Aide administrative. Tel.07.67.01.28.49

Services aux particuliers

DÉBARRAS, CAVE, GRENIER

DEBARRAS complet et rapide [illegible] toyage gratuit si récupération: [illegible] tement, villa, cave, garage, [illegible] grenier, local, restaurant, [illegible] notaire, agence. 7J/7. Petits dé[illegible] gements, achète succession [illegible] plète. PARTICULIER. Tel : 06.85.27.17.30/ 07.89.05.38.88

Unions Rencontre

> RENCONTRES PARTICULIERS

GRAND COEUR pleins d'amour [illegible] ner, Monsieur 80 ans attention[illegible] rieux, fidèle, calme, bon niveau [illegible] haite rencontrait une femme [illegible] féminine, douce pour profiter de[illegible] sirs de la vie dans le 06 pour un[illegible] deux. Photo souhaitée. Ecrire [illegible] matin- 214 bd du Mercantour-[illegible] Nice Réf. 613369

TRES jolie dame 68 ans, blond[illegible] yeux bleus, souhaite rencontre[illegible] sieur sérieux, très bon niveau [illegible] culturel, pour relation sérieuse [illegible] qualité. Secteur Antibes. Ec[illegible] Nice matin, 214 bld du Merc[illegible] 06200 NICE. Sous Réf.613271

HOMME 77ans autonome rech[illegible] amitié/copain pour dialogue, [illegible] si voiture partage frais, se rend[illegible] vice, rompre solitude sur Ni[illegible] et alentours. Ecrire à Nice Matin, [illegible] bld du Mercantour, 06200 Nice. Sous réf 612947

Demandes d'emploi

DIVERS

HOMME sérieux, avec matériel, camionette cherche emploi : effectue tous travaux de maçonnerie générale, gros oeuvres, terrassement, murs de soutènement, peinture, dreinage. Tél.07.53.15.81.49

DEBROUSSAILLEUR confirmé et équipé, élagage et abattage, remise en état des jardins. Tailles. Cherche emplois, CESU OK. Tel. 06.66.89.15.16

ENLEVEMENTS DIVERS avec camion... Cherche emploi, CESU acceptés. PARTICULIER Tél: 06.66.09.15.16

DÉCORATION, ARTISANAT

JEUNES VIEUX (57/65 ans) PEINTRES, maçons, carreleurs, menuisiers, charpentiers. A moindre coût, disposant matériel. Travaux à partir d'un jour et + chez particuliers, nettoyage suite intempéries. Sérieux, références et garantie. Cherchent emploi. Bernard 07.83.09.71.03.

EMPLOYÉS DE MAISON

JEUNE FEMME MAURICIENNE cherche heures de ménage, repassage, courses, repas et garde personnes âgées, travail soigné. Secteur Mandelieu, Cannes, Cannes la Bocca. Tél: 06.28.47.19.48.

DEVENEZ UN LECTEUR PRIVILÉGIÉ !

RECEVEZ LE JOURNAL À DOMICILE OU CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

CHOISISSEZ la formule qui vous fait envie
BÉNÉFICIEZ d'un tarif avantageux
PROFITEZ des privilèges du club abonnés

nice-matin var-matin monaco-matin

APPELEZ-NOUS VITE AU 04 93 18 28 85
ou par mail : serviceclient@nicematin.fr

DAME PORTUGAISE de confiance, expérimentée, dynamique, bienveillante, travail méticuleux, cherche poste d'employée de maison, heures de ménage, dame de compagnie, gardiennage. Jour/nuit/week-end. Excellentes références, temps partiel minimum, secteur Cannes et Monaco. Tél.06.46.18.25.38.

DAME cherche emploi, heures de ménage, secteur Toulon, la Seyne. 11€ l'heure. CESU accepté. Tél: 06.46.68.30.24

JEUNE FEMME PORTUGAISE cherche heures de ménage et repassage, secteur Monaco et environs. Véhiculée. Tél.06.12.10.20.29

COUPLE DE GARDIEN 24 ans d'expérience, cherche poste sur le 06 / 83. Etudie toutes propositions. Disponibilité à négocier. Tel.07.61.50.66.90.

GARDIEN JARDINIER MAJORDOME aide-soignant, cherche emploi. Tel.06.76.34.35.51.

GARDE À DOMICILE

FEMME 62 ans cherche emploi temps complet auprès personne âgées, enfants ou autres. Travaux effectués : ménage, cuisine, repassage, toilette et balade. Libre très rapidement, accepte aussi emploi temporaire. Etudie toute proposition sérieuse. Sur région PACA. Tél : 06.76.89.64.15.

ASSISTANTE DE VIE expérimentée et véhiculée, recherche emploi jour ou garde de nuit, pour courses, repas, aide à la toilette, linge, soutien moral, accompagnement/déplacements. Ponctuel ou temps partiel accepté. Secteur Cagnes/ mer et alentour. Tél : 06.07.05.82.74

DAME 60, dynamique, sérieuse et joyeuse cherche poste : (cuisine, courses, promenades et loisirs) pour servir une dame âgée ou malade, 24h/24, même dans autre ville ou continent. Parlant français et anglais. Permis B, véhiculée. Tel.06.76.59.60.90.

Dame patiente, sérieuse, disponible immédiatement, cherche emploi secteur Alpes-Maritimes, garde à domicile personne âgée même handicapée, jour ou nuit : ménage, repassage, course, cuisine, transfert... Tél: 06.01.35.84.61/ 09.53.94.05.82

AUXILIAIRE DE VIE cherche poste garde personne âgée la journée, nuit et weekend. 30 ans d'expérience, gentille, compétente, patiente. Permis B + voiture. Pas sérieux s'abstenir. Tél: 06.52.52.98.51.

AUXILIAIRE DE VIE sérieuse, véhiculée, avec expériences contrôlables, cherche emploi chez personnes âgées après-midi et nuit : petit ménage, petite cuisine. Secteur Nice, Monaco. Tél. 06.03.06.32.64

AUXILIAIRE DE VIE, avec références, 20 ans d'expérience, cherche emploi : garde de personnes âgées, même médicalisées, libre jour, nuit, week-end. Tél : 06.59.09.66.31.

DAME sérieuse, honnête et dévouée, véhiculée, recherche emploi d'aide à la personne âgée et/ou employée de maison, la semaine, les week-end, jour et nuit. Tel.06.10.54.62.48.

Jeune femme sérieuse et motivée, cherche emploi : aide à domicile, courses, garde de nuit de personnes âgées. Disponible immédiatement. Tel.06.12.80.44.14.

DAME sérieuse avec expérience cherche emploi garde de personne âgée la nuit : compagnie, repas. Véhiculée. De préférence logée et nourrie. Tél : 07.65.15.71.37

MAINS D'OEUVRE SPÉCIALISÉE

JARDINIER sérieux et dynamique, 21 ans d'expérience, spécialisé dans les tailles : haies, massifs, fruitiers, arbres... Remise en état des jardins. Enlèvement des déchets. Cherche emplois, CESU acceptés. Tél. 06.66.09.15.16

ELCTRICIEN général, experience courant fort et faible cherche emploi ou-tillé. Renovation, dépannage... E mail: elecconcept06@gmail.com Tel : 06.99.38.92.52

MAÇON spécialiste dans la réparation et des renforts de structure, réalise travaux cherche emploi. Tél : 06.52.63.29.66

Annonces légales

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2024 à 0,183 € HT pour le Var. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

AVIS D'ENQUÊTES

PRÉFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Faisant connaître l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à une demande d'une zone agricole protégée sur la commune de La Farlede

Par arrêté du 15 octobre 2024, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative à une demande de création d'une zone agricole protégée sur la commune de La Farlède.
Ce projet porte sur la création d'une zone agricole protégée d'une superficie de 173 hectares.
Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès du porteur de projet, la commune de La Farlède tél. 04 94 27 85 87 urbanisme@lafarlede.fr
Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 30 jours de l'enquête publique, du lundi 18 novembre 2024 au mercredi 18 décembre 2024 inclus :
Mairie de La Farlède, 140, place de la liberté BP25. – 83210 La Farlede.
Lundi au vendredi: 8h00-12h30 / 14h00-17h00
Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à la mairie de La Farlède.
Il pourra également les communiquer à l'attention du commissaire enquêteur par courrier postal, adressé à la mairie de La Farlède, située 140, place de la liberté BP25. – 83210 La Farlede, ou par voie dématérialisée en utilisant l'adresse mail suivante : enquetepubliquezap@lafarlede.fr
Madame Anne-Sophie PHILIP, désignée en qualité de commissaire-enquêteur, recevra le public les jours suivants :
Permanences Mairie de La Farlède :
Lundi 18 novembre 2024 : 14h00 à 17h00
Mardi 3 décembre 2024 : 09h00 à 12h30
Vendredi 13 décembre 2024 : 09h00 à 12h30
Mercredi 18 décembre 2024 : 14h00 à 17h00
Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'Etat dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.
A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en mairie de La Farlède, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospectives) et sur le site internet de l'Etat dans le Var.
A l'issue de la procédure, l'autorité compétente, le Préfet du Var pourra accorder ou refuser la demande de création d'une zone agricole protégée sur la commune de La Farlède par arrêté préfectoral.

PRÉFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Faisant connaître l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à une demande d'une zone agricole protégée sur la commune de Bagnols-en-Forêt

...r arrêté du 11 octobre 2024, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique ...ative à une demande de création d'une zone agricole protégée (article L. 112-2 du code rural et ...e pêche maritime) sur la commune de Bagnols-en-Forêt.
...e projet porte sur la création d'une zone agricole protégée d'une superficie de 455 hectares ...ée sur le périmètre de la commune.
...s informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être consultées et/ou demandées ...près du porteur de projet, la commune de Bagnols-en-Forêt tél. 04 94 40 31 50 et sur le site ...net https://www.bagnolsenforet.fr
...fin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier sera déposé sous forme élec...ique et sous forme papier pendant les 31 jours de l'enquête publique et complété par un ...egistre papier.

...enquête publique se déroulera du lundi 18 novembre au mercredi 18 décembre 2024 inclus
en Mairie Bagnols-en-Forêt
1, place de l'hôtel de ville – 83608 Bagnols-en-Forêt
lundi au vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-17h00

...public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à la mairie de Bagnols-en-...êt. Il pourra également les communiquer à l'attention du commissaire enquêteur par courrier ...stal, adressé à la mairie de Bagnols-en-Forêt, située 1, place de l'Hôtel de Ville 83608 Bagnols-...êt, ou par voie dématérialisée en utilisant l'adresse mail suivante mairie@bagnolsenforet. ...ouprès du commissaire enquêteur durant les permanences.
...nsieur Christian CARMAGNOLLE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra ...blic les jours suivants :

Permanences	Foyer municipal Mairie de Bagnols en Forêt
Jeudi 21 novembre 2024	13h30 - 16h00
Jeudi 28 novembre 2024	13h30 - 16h00
Jeudi 5 décembre 2024	13h30 - 16h00
Jeudi 12 décembre 2024	13h30 - 16h00

...endant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et ...semble du dossier sur le site internet de la commune. Les observations reçues par courriel, ...courrier postal et les observations portées sur le registre papier, seront consultables sur ce site. ...l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera ...à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête ...mairie de Bagnols-en-Forêt, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et ...mer du Var, service planifications et prospectives) et sur le site internet de l'Etat dans le Var. ...l'issue de la procédure, l'autorité compétente, le Préfet du Var pourra accorder ou refuser ...mande de création d'une zone agricole protégée sur la commune de Bagnols-en-Forêt par ...e préfectoral.

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Toulon le 25/11/2024

Annonces légales

var-matin
Lundi 25 novembre 2024

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2024 à 0,183 € HT pour le Var. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

▷ AVIS D'ENQUÊTES

PRÉFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Faisant connaitre l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à une demande d'une zone agricole protégée sur la commune de Bagnols-en-Forêt

Par arrêté du 11 octobre 2024, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative à une demande de création d'une zone agricole protégée (article L. 112-2 du code rural et de la pêche maritime) sur la commune de Bagnols-en-Forêt.
Ce projet porte sur la création d'une zone agricole protégée d'une superficie de 455 hectares située sur le périmètre de la commune.
Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être consultées et/ou demandées auprès du porteur de projet, la commune de Bagnols-en-Forêt tél. 04 94 40 31 50 et sur le site internet https://www.bagnolsenforet.fr
Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier sera déposé sous forme électronique et sous forme papier pendant les 31 jours de l'enquête publique et complété par un registre papier.

L'enquête publique se déroulera du lundi 18 novembre au mercredi 18 décembre 2024 inclus en Mairie Bagnols-en-Forêt
1, place de l'hôtel de ville – 83600 Bagnols-en-Forêt
lundi au vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-17h00

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à la mairie de Bagnols-en-Forêt. Il pourra également les communiquer à l'attention du commissaire enquêteur par courrier postal, adressé à la mairie de Bagnols-en-Forêt, située 1, place de l'Hôtel de Ville 83608 Bagnols-en-Forêt, ou par voie dématérialisée en utilisant l'adresse mail suivante mairie@bagnolsenforet.fr et auprès du commissaire enquêteur durant les permanences.
Monsieur Christian CARMAGNOLLE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Foyer municipal Mairie de Bagnols en Forêt
Jeudi 21 novembre 2024	13h30 - 16h00
Jeudi 28 novembre 2024	13h30 - 16h00
Jeudi 5 décembre 2024	13h30 - 16h00
Jeudi 12 décembre 2024	13h30 - 16h00

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de la commune. Les observations reçues par courrier postal et les observations portées sur le registre papier, seront consultables sur ce site.
A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en mairie de Bagnols-en-Forêt, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospectives) et sur le site internet de l'État dans le Var.
A l'issue de la procédure, l'autorité compétente, le Préfet du Var pourra accorder ou refuser la demande de création d'une zone agricole protégée sur la commune de Bagnols-en-Forêt par arrêté préfectoral.

PRÉFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 28 octobre 2024, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRi) sur la commune de Garéoult lié à la présence de l'Issole et de ses principaux affluents, ainsi qu'à la problématique du ruissellement naturel.
Ce projet est porté par la direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective, Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 Toulon CEDEX.
Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 31 jours de l'enquête publique, du 18 novembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus :
Mairie de Garéoult, Hôtel de Ville, 16 place de l'Eglise - 83136 Garéoult.
Lundi au jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-17h15
Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h
Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à la mairie de Garéoult. Il pourra également les communiquer à l'attention du commissaire enquêteur par courrier postal, adressé à la mairie de Garéoult, située 16, Place de l'Eglise - 83136 Garéoult, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire «nous contacter» (enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (http://www.var.gouv.fr).
Monsieur Michel RIQUET, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :
Permanences Mairie de Garéoult
Lundi 18 novembre 2024 : 8h30 - 12h00
Jeudi 28 novembre 2024 : 13h30 - 17h15
Lundi 2 décembre 2024 : 13h30 - 17h15
Vendredi 6 décembre 2024 : 8h30 - 12h00
Mardi 10 décembre 2024 : 8h30 - 12h00
Mercredi 18 décembre 2024 : 13h30 - 17h15
Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès du porteur de projet, la direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective, Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 Toulon CEDEX.
Le dossier est suivi par le pôle risques (ddtm-ppri-gareoult@var.gouv.fr).
Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.
A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en mairie de Garéoult, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospectives) et sur le site internet de l'État dans le Var.
A l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser le projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRi) sur la commune de Garéoult lié à la présence de l'Issole et de ses principaux affluents, ainsi qu'à la problématique du ruissellement naturel est le préfet du Var, par voie d'arrêté.

▷ VIE DES SOCIÉTÉS

FORTIL INFOGERANCE
SAS au capital de 4.000.000 €
Siège : 8 allée de Vilnius 83500 La Seyne-sur-Mer
908538291 RCS de Toulon

AVIS

Par décisions de l'associée unique du 14/11/2024, la société C-AUDIT, SARL au capital de 1000 euros, 3 rue du Colonel Chambonnet 69500 Bron, immatriculée 792 317 968 RCS LYON, a été désignée commissaire aux comptes titulaire sous le régime de l'audit légal des petites entreprises, pour un mandat de trois exercices, soit jusqu'à la décision annuelle de l'associée unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026.
Pour avis.

▷ AVIS ADMINISTRATIFS

Fréjus

SERVICE ADMINISTRATION FUNÉRAIRE

TRAVAUX DE REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES

Le Maire de la Ville de Fréjus :
Informe les familles qu'il sera procédé au cimetière Saint-Étienne, à partir du mardi 26 novembre 2024 une procédure de reprises de :
- 83 concessions funéraires non renouvelées à ce jour,
- 9 sépultures en caveaux communs situés dans la section 3, la section 9 et la section 10 dans lesquelles des personnes ont été inhumées dans le cadre du service ordinaire il y a plus de cinq ans, et dont le délai de rotation a été fixé par l'article R 2223-5 du CGCT.

Les personnes souhaitant retirer des objets sont priées de se mettre en rapport avec le service Administration Funéraire au 04.94.17.67.15 avant la date précitée.
Passée la date de la reprise, aucune réclamation ne pourra être admise.
La liste des concessions concernées est en libre consultation sur le site de la ville de Fréjus, aux différents cimetières et sera affichée en mairie ainsi qu'à la porte du cimetière Saint-Étienne.

PRÉFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Faisant connaitre l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à une demande d'une zone agricole protégée sur la commune de La Farlede

Par arrêté du 15 octobre 2024, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative à une demande de création d'une zone agricole protégée sur la commune de La Farlède.
Ce projet porte sur la création d'une zone agricole protégée d'une superficie de 173 hectares.
Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès du porteur de projet, la commune de La Farlède tél. 04 94 27 85 87 urbanisme@lafarlede.fr
Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 36 jours de l'enquête publique, du lundi 18 novembre 2024 au mercredi 18 décembre 2024 inclus :
Mairie de La Farlède, 140, place de la liberté BP25. – 83210 La Farlède.
Lundi au vendredi : 8h00-12h30 / 14h00-17h00
Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à la mairie de La Farlède. Il pourra également les communiquer à l'attention du commissaire enquêteur par courrier postal, adressé à la mairie de La Farlède, située 140, place de la liberté BP25. – 83210 La Farlède, ou par voie dématérialisée en utilisant l'adresse mail suivante : enquetepubliquezap@lafarlede.fr
Madame Anne-Sophie PHILIP, désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :
Permanences Mairie de La Farlède :
Lundi 18 novembre 2024 : 14h00 à 17h00
Mardi 3 décembre 2024 : 09h00 à 12h30
Vendredi 13 décembre 2024 : 09h00 à 12h30
Mercredi 18 décembre 2024 : 14h00 à 17h00
Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.
A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en mairie de La Farlède, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospectives) et sur le site internet de l'État dans le Var.
A l'issue de la procédure, l'autorité compétente, le Préfet du Var pourra accorder ou refuser la demande de création d'une zone agricole protégée sur la commune de La Farlède par arrêté préfectoral.

Appels d'offres

▷ AVIS D'APPELS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST S.E.V.E
Mme La Présidente BP 40022 83601 Fréjus - Cedex
Tél : 04 94 17 66 95
SIRET 25830138100012
Référence acheteur : MB/112401
L'avis implique un marché public
Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un réservoir d'eau potable et ses installations d'alimentation, et la destruction d'un réservoir existant sur la commune du Muy
Procédure : Procédure ouverte
Forme du marché : Division en lots : non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60% Valeur technique de l'offre
40% Prix
Remise des offres : 14/01/25 à 15h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 20/11/2024
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur https://www.marches-publics.info.

VOS SUPPORTS HABILITÉS POUR LES ANNONCES LÉGALES ET MARCHÉS PUBLICS
LES SUPPORTS PAPIER
nice-matin var-matin
LES SUPPORTS NUMÉRIQUES
nicematin.com varmatin.com
Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

KENO

Résultats des tirages du dimanche 24 novembre 2024

Tirage du midi
7 8 12 15 18 19 27 29 44 46
50 51 53 54 55 59 62 63 64 68
MULTIPLICATEUR x 2
JOKER+ 4 479 376

Tirage du soir
3 13 15 24 28 31 34 43 44 45
46 49 56 58 60 62 63 64 65 69
MULTIPLICATEUR x 2
JOKER+ 3 691 454

Résultats et informations : Application FDJ fdj.fr

LOTO

2024141 samedi 23 novembre 2024

Réussite
Nombre de sorties du numéro depuis le 6 octobre 2008 (nouvelle formule)
Fréquence
Nombre de sorties du numéro dans les douze derniers tirages.
Ecart
Nombre de tirages qui viennent d'avoir lieu sans que le numéro soit sorti.

1	269 / 1 / 9	2	249 / 0 / 15	3	266 / 1 / 2	4	258 / 1 / 10	5	253 / 1 / 3	6	269 / 3 / 2	7	266 / 1 / 3	
8	239 / 4 / 2	9	262 / 2 / 4	10	250 / 1 / 10	11	248 / 1 / 5	12	256 / 3 / 2	13	288 / 1 / 4	14	240 / 0 / 36	
15	260 / 2 / 7	16	265 / 1 / 8	17	258 / 2 / 2	18	242 / 0 / 17	19	236 / 1 / 3	20	253 / 1 / 0	21	246 / 2 / 9	
22	286 / 0 / 19	23	261 / 2 / 6	24	259 / 0 / 23	25	243 / 0 / 16	26	269 / 2 / 8	27	262 / 1 / 1	28	262 / 0 / 26	
29	266 / 2 / 3	30	253 / 0 / 12	31	268 / 1 / 9	32	248 / 1 / 4	33	256 / 1 / 0	34	251 / 0 / 1	35	268 / 1 / 1	
36	255 / 2 / 0	37	250 / 2 / 0	38	271 / 0 / 44	39	231 / 3 / 4	40	261 / 0 / 13	41	293 / 1 / 11	42	245 / 0 / 17	
43	259 / 2 / 9	44	257 / 1 / 10	45	253 / 1 / 1	46	260 / 2 / 3	47	252 / 0 / 17	48	249 / 1 / 1	49	261 / 1 / 9	

n° CHANCE

1	264 / 1 / 10	2	244 / 2 / 0	3	244 / 1 / 11	4	250 / 1 / 3		
5	269 / 2 / 1	6	230 / 2 / 5	7	279 / 0 / 14				
8	234 / 1 / 6	9	263 / 1 / 2	10	255 / 1 / 4				

LES 12 DERNIERS TIRAGES

T. 141	20	33	34	36	37	2
T. 140	27	35	37	45	48	5
T. 139	3	6	8	12	17	9
T. 138	5	7	19	29	46	4
T. 137	9	12	13	32	39	10
T. 136	6	8	11	35	46	6
T. 135	12	23	26	35	36	8
T. 134	6	8	15	23	26	5
T. 133	15	16	17	35	39	2
T. 132	1	21	31	43	49	6
T. 131	4	8	10	29	44	1
T. 130	9	21	39	41	43	3

Les numéros gagnants sont suivis sur trame bleu du numéro de la chance

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

LA SEYNE-SUR-MER.
Opération de contrôle des trottoirs

Cinq trottinettes et trois vélos verbalisés pour circulation sur le trottoir, une remorque pour stationnement au même endroit… Mercredi, neuf policiers municipaux à pied et à VTT ont été engagés quai Saturnin-Fabre, quai Gabriel-Péri et quai Hoche, en présence de Cheikh Mansour adjoint à la police municipale, pour une opération de contrôle. Après rappel que « *la circulation des trottinettes et des vélos est interdite sur les trottoirs, sauf pour les enfants* », les autorités ont martelé que « *dorénavant, c'est tolérance zéro !* ».

LM PHOTO POLICE MUNICIPALE

VAR
Lancement du prix de l'innovation

Le Département du Var lance la première édition du Prix de l'innovation et de la recherche, afin d'encourager le développement de projets innovants tels que le développement de nouveaux produits ou services propres à la collectivité, le développement de la silver économie, la préservation de l'environnement…
Cet appel à projets s'adresse aux étudiants, aux collectivités locales, aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, aux associations, aux chercheurs… Les dossiers doivent être rendus avant le 31 décembre prixdelinnovation@var.fr

ANNONCES LÉGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

VAR
Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr

PRÉFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Faisant connaître l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à une demande d'une zone agricole protégée sur la commune de LA FARLEDE

Par arrêté du 15 octobre 2024, le préfet du Var a prescrit et organise une enquête publique relative à une demande de création d'une zone agricole protégée sur la commune de La Farlède.
Ce projet porte sur la création d'une zone agricole protégée d'une superficie de 173 hectares.
Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès du porteur de projet, la commune de La Farlède tél. 04 94 27 85 87 urbanisme@lafarlede.fr
Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 30 jours de l'enquête publique, **du lundi 18 novembre 2024 au mercredi 18 décembre 2024 inclus :**

Mairie de La Farlède
140, place de la liberté BP25. – 83210 LA FARLEDE
lundi au vendredi: 8h00-12h30 / 14h00-17h00

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à la mairie de La Farlède. Il pourra également les communiquer à l'attention du commissaire enquêteur par courrier postal, adressé à la mairie de La Farlède, située 140, place de la liberté BP25. – 83210 LA FARLEDE, ou par voie dématérialisée en utilisant l'adresse mail suivante : enquetepubliquezap@lafarlede.fr
Madame Anne-Sophie PHILIP, désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de La Farlède
lundi 18 novembre 2024	14h00 à 17h00
mardi 3 décembre 2024	09h00 à 12h30
vendredi 13 décembre 2024	09h00 à 12h30
mercredi 18 décembre 2024	14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.
À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en mairie de La Farlède, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective) et sur le site internet de l'État dans le Var.
À l'issue de la procédure, l'autorité compétente, le Préfet du Var pourra accorder ou refuser la demande de création d'une zone agricole protégée sur la commune de La Farlède par arrêté préfectoral.

annonces-legales.lamarseillaise.fr
Un service client à l'écoute et disponible
04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr

PRÉFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

…ant connaître l'ouverture et l'organisation d'une enquête …ique relative à une demande d'une zone agricole protégée sur la commune de BAGNOLS-EN-FORET

Pa…rrêté du 11 octobre 2024, le préfet du Var a prescrit et organisé un…nquête publique relative à une demande de création d'une zone ag…ole protégée (article L. 112-2 du code rural et de la pêche maritime) su… commune de Bagnols-en-Forêt.
Ce…rojet porte sur la création d'une zone agricole protégée d'une su…rficie de 455 hectares située sur le périmètre de la commune.
Le…nformations concernant le projet mis à l'enquête pourront être co…ultées et/ou demandées auprès du porteur de projet, la commune de…agnols-en-Forêt tél 04 94 40 31 50 et sur le site internet https://ww…bagnolsenforet.fr
Afi…que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier sera dé…sé sous forme électronique et sous forme papier pendant les 31 jou… de l'enquête publique et complété par un registre papier.

L'enquête publique se déroulera …lundi 18 novembre au mercredi 18 décembre 2024 inclus en Mairie Bagnols-en-Forêt
1, place de l'hôtel de ville – 83608 BAGNOLS-EN-FORET
lundi au vendredi: 9h00-12h00 / 14h00-17h00

Le…blic pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à la ma…e de Bagnols-en-Forêt. Il pourra également les communiquer à l'at…ntion du commissaire enquêteur par courrier postal, adressé à la ma…e de Bagnols-en-Forêt, située 1, place de l'hôtel de ville – 83608 Ba…nols-en-Forêt, ou par voie dématérialisée en utilisant l'adresse mail su…nte mairie@bagnolsenforet.fr et auprès du commissaire enquêteur du…nt les permanences.
M…ieur Christian CARMAGNOLLE, désigné en qualité de co…missaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Foyer municipal Mairie de Bagnols en Forêt
…udi 21 novembre 2024	13h30 - 16h00
…udi 28 novembre 2024	13h30 - 16h00
…eudi 5 décembre 2024	13h30 - 16h00
…eudi 12 décembre 2024	13h30 - 16h00

Pe…ant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre co…aissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le si…ternet de la commune. Les observations reçues par courriel, par co…er postal et les observations portées sur le registre papier, seront co…ultables sur ce site.
À l…sue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du co…missaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un…n à compter de la date de la clôture de l'enquête en mairie de Ba…nols-en-Forêt, en préfecture du Var (direction départementale des ter…ires et de la mer du Var, service planifications et prospective) et sur…site internet de l'État dans le Var.
À l…sue de la procédure, l'autorité compétente, le Préfet du Var pourra ac…order ou refuser la demande de création d'une zone agricole protégée sur la commune de Bagnols-en-Forêt par arrêté préfectoral.

La Marseillaise

PRÉFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 28 octobre 2024, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur la commune de Garéoult lié à la présence de l'Issole et de ses principaux affluents, ainsi qu'à la problématique du ruissellement naturel.
Ce projet est porté par la direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective, Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 31 jours de l'enquête publique, du **18 novembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus** :

Mairie de Garéoult
Hôtel de Ville
16 Place de l'Eglise - 83136 Garéoult
lundi au jeudi: 8h30-12h00 / 13h30-17h15
vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à la mairie de Garéoult. Il pourra également les communiquer à l'attention du commissaire enquêteur par courrier postal, adressé à la mairie de Garéoult, située 16 Place de l'Eglise - 83136 Garéoult, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire "nous contacter" (enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (http://www.var.gouv.fr).
Monsieur Michel RIQUET, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de Garéoult
lundi 18 novembre 2024	8h30 - 12h00
jeudi 28 novembre 2024	13h30 - 17h15
lundi 2 décembre 2024	13h30 - 17h15
vendredi 6 décembre 2024	8h30 - 12h00
Mardi 10 décembre 2024	8h30 - 12h00
Mercredi 18 décembre 2024	13h30 - 17h15

Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès du porteur de projet, la direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective, Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX. Le dossier est suivi par le pôle risques (ddtm-ppri-gareoult@var.gouv.fr).
Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.
À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en mairie de Garéoult, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective) et sur le site internet de l'État dans le Var.
Al issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser le projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur la commune de Garéoult lié à la présence de l'Issole et de ses principaux affluents, ainsi qu'à la problématique du ruissellement naturel est le préfet du Var, par voie d'arrêté.

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

ACTUALITÉ LOCALE

Les communistes contre les brutalités au travail

VAR

La fédération PCF dénonce le management brutal où qu'il se produise.

Le *Canard Enchaîné* a publié un article édifiant sur les méthodes de gestion du maire (LR) de Saint-Raphaël, Frédéric Masquelier, également président de la communauté Estérel-Côte d'Azur. Une centaine d'agents municipaux présenteraient des risques psycho-sociaux générant un fort absentéisme. Des dizaines d'agents consultent des médecins, des psychologues et même des cardiologues en raison de leurs angoisses. Deux signalements ont été adressés au procureur de la République de Draguignan au printemps par un soignant. Dans ces courriers sont évoqués : « une gestion humaine confinant au harcèlement pour les uns, des méthodes quasi dictatoriales pour les autres, pression insoutenable, menaces implicites sur la pérennité de l'emploi ». Les courriers évoquent également un cas « d'épuisement professionnel sévère compliqué d'un épisode dépressif majeur avec risque suicidaire explicite et intentionnalité de passage à l'acte ». Le parquet de Draguignan a ouvert en juin une enquête préliminaire. En parallèle deux saisines ont été déposées au tribunal administratif pour souffrance au travail et harcèlement moral.

Frédéric Masquelier, maire (LR) de Saint-Raphaël. PHOTO FACEBOOK

Ces méthodes sont inacceptables et indignes. Un élu de la République se doit d'être exemplaire. Le Parti communiste français propose ainsi que les salariés aient des droits plus importants dans la gestion des entreprises et des services publics, notamment en ayant des pouvoirs de décision dans le pilotage et les orientations qui y sont prises. La décision de Macron, alors ministre de l'Économie, de supprimer les CE et les CHSCT dans le privé et la cohorte de lois qui ont affaibli la place des agents dans les instances de contrôle de la fonction publique ont réduit les possibilités des salariés de se défendre et d'être respectés. Ces cas de maltraitance au travail sont aussi la conséquence directe de ces politiques libérales qui refusent de reconnaître les salariés comme étant en mesure de diriger aussi leur outil de travail. Ces maltraitances sont causées par des individus, elles sont possibles par un système qui les favorise. La fédération du Var du PCF ainsi que la section locale exigent l'arrêt immédiat de ce management par le mépris, le harcèlement et les humiliations à la mairie de Saint-Raphaël. Les militants communistes sont disponibles pour toute aide.

ANNONCES LÉGALES

HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr

PRÉFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 28 octobre 2024, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur la commune de Garéoult lié à la présence de l'Issole et de ses principaux affluents, ainsi qu'à la problématique du ruissellement naturel.
Ce projet est porté par la direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective, Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX.

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 31 jours de l'enquête publique, du **18 novembre 2024 au 18 décembre 2024 inclus** :

Mairie de Garéoult
Hôtel de Ville
16 Place de l'Eglise - 83136 Garéoult
lundi au jeudi: 8h30-12h00 / 13h30-17h15
vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à la mairie de Garéoult. Il pourra également les communiquer à l'attention du commissaire enquêteur par courrier postal, adressé à la mairie de Garéoult, située 16 Place de l'Eglise - 83136 Garéoult, ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire "nous contacter" (enquêtes publiques environnementales) sur le site internet des services de l'État dans le Var (http://www.var.gouv.fr).
Monsieur Michel RIQUET, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de Garéoult
lundi 18 novembre 2024	8h30 - 12h00
jeudi 28 novembre 2024	13h30 - 17h15
lundi 2 décembre 2024	13h30 - 17h15
vendredi 6 décembre 2024	8h30 - 12h00
Mardi 10 décembre 2024	8h30 - 12h00
Mercredi 18 décembre 2024	13h30 - 17h15

Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès du porteur de projet, la direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective, Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX. Le dossier est suivi par le pôle risques (ddtm-ppri-gareoult@var.gouv.fr).
Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.
À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en mairie de Garéoult, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective) et sur le site internet de l'État dans le Var.
À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder ou refuser le projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) sur la commune de Garéoult lié à la présence de l'Issole et de ses principaux affluents, ainsi qu'à la problématique du ruissellement naturel est le préfet du Var, par voie d'arrêté.

2024110459

PRÉFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Faisant connaître l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à une demande d'une zone agricole protégée sur la commune de BAGNOLS-EN-FORET

Par arrêté du 11 octobre 2024, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative à une demande de création d'une zone agricole protégée (article L. 112-2 du code rural et de la pêche maritime) sur la commune de Bagnols-en-Forêt.
Ce projet porte sur la création d'une zone agricole protégée d'une superficie de 455 hectares située sur le périmètre de la commune.
Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être consultées et/ou demandées auprès du porteur de projet, la commune de Bagnols-en-Forêt tél.04 94 40 31 50 et sur le site internet https://www.bagnolsenforet.fr
Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier sera déposé sous forme électronique et sous forme papier pendant les 31 jours de l'enquête publique et complété par un registre papier.

L'enquête publique se déroulera du lundi 18 novembre au mercredi 18 décembre 2024 inclus en Mairie Bagnols-en-Forêt

1, place de l'hôtel de ville – 83608 BAGNOLS-EN-FORET
lundi au vendredi: 9h00-12h00 / 14h00-17h00

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à la mairie de Bagnols-en-Forêt. Il pourra également les communiquer à l'attention du commissaire enquêteur par courrier postal, adressé à la mairie de Bagnols-en-Forêt, située 1, place de l'hôtel de ville – 83608 Bagnols-en-Forêt, ou par voie dématérialisée en utilisant l'adresse mail suivante mairie@bagnolsenforet.fr et auprès du commissaire enquêteur durant les permanences.
Monsieur Christian CARMAGNOLLE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Foyer municipal Mairie de Bagnols en Forêt
jeudi 21 novembre 2024	13h30 - 16h00
jeudi 28 novembre 2024	13h30 - 16h00
jeudi 5 décembre 2024	13h30 - 16h00
Jeudi 12 décembre 2024	13h30 - 16h00

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de la commune. Les observations reçues par courriel, par courrier postal et les observations portées sur le registre papier, seront consultables sur ce site.
À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en mairie de Bagnols-en-Forêt, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective) et sur le site internet de l'État dans le Var.
À l'issue de la procédure, l'autorité compétente, le Préfet du Var pourra accorder ou refuser la demande de création d'une zone agricole protégée sur la commune de Bagnols-en-Forêt par arrêté préfectoral.

2024110460

La Marseillaise

PRÉFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Faisant connaître l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à une demande d'une zone agricole protégée sur la commune de LA FARLEDE

Par arrêté du 15 octobre 2024, le préfet du Var a prescrit et organisé une enquête publique relative à une demande de création d'une zone agricole protégée sur la commune de La Farlède.
Ce projet porte sur la création d'une zone agricole protégée d'une superficie de 173 hectares.
Les informations concernant le projet mis à l'enquête pourront être demandées auprès du porteur de projet, la commune de La Farlède tél. 04 94 27 85 87 urbanisme@lafarlede.fr
Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant les 30 jours de l'enquête publique, **du lundi 18 novembre 2024 au mercredi 18 décembre 2024 inclus :**

Mairie de La Farlède
140, place de la liberté BP25. – 83210 LA FARLEDE
lundi au vendredi: 8h00-12h30 / 14h00-17h00

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à la mairie de La Farlède. Il pourra également les communiquer à l'attention du commissaire enquêteur par courrier postal, adressé à la mairie de La Farlède, située 140, place de la liberté BP25. – 83210 LA FARLEDE, ou par voie dématérialisée en utilisant l'adresse mail suivante : enquetepubliquezac@lafarlede.fr
Madame Anne-Sophie PHILIP, désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Mairie de La Farlède
lundi 18 novembre 2024	14h00 à 17h00
mardi 3 décembre 2024	09h00 à 12h30
vendredi 13 décembre 2024	09h00 à 12h30
mercredi 18 décembre 2024	14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.
À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête en mairie de La Farlède, en préfecture du Var (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service planifications et prospective) et sur le site internet de l'État dans le Var.
À l'issue de la procédure, l'autorité compétente, le Préfet du Var pourra accorder ou refuser la demande de création d'une zone agricole protégée sur la commune de La Farlède par arrêté préfectoral.

2024110456

annonces-legales.lamarseillaise.fr
Un service client à l'écoute et disponible
04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

ANNEXE 4 : LE CERTIFICAT D'AFFICHAGE D'INSERTION ET DE PUBLICATION ETABLI PAR LES SERVICES DE LA MAIRIE DE LA FARLEDE

Ville de LA FARLÈDE

Place de la Liberté
BP 25
83210 LA FARLÈDE
Tél. : 04 94 27 85 85
Fax : 04 94 27 85 70

mairie@lafarlede.fr
www.lafarlede.fr

Yves Palmieri
MAIRE DE LA FARLÈDE

Service grands projets, aménagement, urbanisme, environnement

04 94 27 85 87

CERTIFICAT AFFICHAGE D'INSERTION ET DE PUBLICATION

Je soussigné, Monsieur Yves PALMIERI, Maire de La Farlède, certifie avoir procédé à l'affichage, insertion et publication d'un avis d'enquête publique du lundi 18.11.2024 au mercredi 18.12.2024 inclus, faisant connaître l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à une demande d'une zone agricole protégée sur la commune de LA FARLEDE :

Affichage papier format A2, depuis le **31.10.2024** à l'entrée principale de la Mairie – 140 Place de la Liberté. (Cf. rapport de la police municipale annexé)

Insertion sur le site internet de la mairie : www.lafarlede.fr depuis le **29.10.2024**.
(Cf. capture d'écran du site internet annexée)

Publication de cet avis dans deux journaux locaux :

- « La Marseillaise », les **02/03.11.2024 et 25.11.2024**
- « Var Matin » les **03.11.2024 et 25.11.2024.**

(Cf. pages des publications annexées).

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

A la Farlède,

Le Maire

M. Yves PALMIERI

Signature numérique de Yves PALMIERI
Elus
Le 13/01/2025 17:10:00

VILLES & VILLAGES où il fait bon vivre
Villes et Villages Fleuris
TERRE 2024 DE JEUX

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

ANNEXE 5 : PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC RECUEILLIES DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique : création d'une ZAP (Zone Agricole Protégée) sur la commune de La Farlède

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Ville de LA FARLÈDE

LA FARLEDE (83210)
Création d'une ZAP (Zone Agricole Protégée) sur la commune

Arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2024,
Ouverture d'enquête du 18 novembre au 18 décembre 2024,
31 jours consécutifs

Commissaire-enquêteur :
Madame Anne-Sophie PHILIP

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

Enquête publique relative à la création d'une ZAP (Zone Agricole Protégée) sur la commune de La Farlède
du 18 novembre 2024 au 18 décembre 2024

SOMMAIRE

I) **RAPPELS** 3
- a) Objet de l'enquête
- b) Commissaire enquêteur
- c) Organisation de l'enquête

II) **SYNTHESE DES OBSERVATIONS** 5
- a) Participation du public
- b) Registre d'enquête publique/Synthèse

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

Enquête publique relative à la création d'une ZAP (Zone Agricole Protégée) sur la commune de La Farlède
du 18 novembre 2024 au 18 décembre 2024

I) RAPPELS

OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

La présente enquête publique concerne **le projet de création d'une ZAP (Zone Agricole Protégée) sur la commune de La Farlède (83210)**.

Ledit projet a été initié par la Communauté de Communes de La Vallée du Gapeau, porteur du projet.

Les objectifs de ladite création sont :

- Préserver le foncier agricole à long terme ;
- Reconquérir le foncier en friche ;
- Favoriser la diversification des cultures et notamment le développement des filières alimentaires.

COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Par décision n°E24000050/83 en date du 24 septembre 2024, Madame Hermine LE GARS, magistrate au Tribunal Administratif de Toulon a désigné Madame Anne-Sophie PHILIP en qualité de commissaire-enquêteur, titulaire pour conduire ladite enquête publique prévue notamment par les articles L.123-1 et suivants du Code de l'Environnement.

ORGANISATION DE L'ENQUETE

Monsieur Le Préfet du Var, a prescrit l'enquête publique relative audit projet, par arrêté du 15 octobre 2024, qui en fixe les modalités.

Durée :

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 18 novembre 2024 à 14H00 au mercredi 18 décembre 2024 à 17h00, soit une durée de 31 jours consécutifs.

Dossier et registre :

Le dossier et registre d'enquête ont été mis à disposition du public en mairie de La Farlède durant toute la durée de l'enquête publique.

Par ailleurs, ce dossier était consultable dans sa version dématérialisée, savoir :

- Sur un poste informatique en mairie de La Farlède,
- Sur le site internet de la commune, onglet « mes services en ligne », onglet « urbanisme », onglet « actualité et consultation du public », à l'adresse : www.lafarlede.fr.
- Sur le site internet des services de l'Etat dans le département du Var, onglet « publications », onglet « enquêtes publiques », onglet « enquêtes publiques hors ICPE », onglet « commune La Farlède – Zone Agricole Protégée (ZAP)» à l'adresse : www.var.gouv.fr

Le public pouvait également déposer ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre dématérialisé à l'adresse : « enquetepubliquezap@lafarlede.fr ».

Anne-Sophie PHILIP
Commissaire-enquêteur

Anne-Sophie PHILIP
Commissaire-enquêteur

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

Enquête publique relative à la création d'une ZAP (Zone Agricole Protégée) sur la commune de La Farlède
du 18 novembre 2024 au 18 décembre 2024

Permanences :

La commissaire-enquêteur s'est tenue à disposition du public, en mairie de La Farlède, les jours et horaires suivants :

- Le Lundi 18 novembre 2024 de 14H00 à 17H00 ;
- Le Mardi 3 décembre 2024 de 9H00 à 12H30 ;
- Le Vendredi 13 décembre 2024 de 9H00 à 12H30 ;
- Le Mercredi 18 décembre 2024 de 14H00 à 17H00.

Information du public :

L'avis d'enquête publique a été publié dans deux journaux régionaux :

- « La Marseillaise », le dimanche 3 novembre 2024 et le lundi 25 novembre 2024 ;
- « Var Matin », le dimanche 3 novembre 2024 et le lundi 25 novembre 2024.

L'avis à public a notamment et également été affiché en mairie de La Farlède et sur différents sites d'affichage ad hoc de la commune.

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

Enquête publique relative à la création d'une ZAP (Zone Agricole Protégée) sur la commune de La Farlède
du 18 novembre 2024 au 18 décembre 2024

II) SYNTHESE DES OBSERVATIONS

PARTICIPATION DU PUBLIC

Il est observé **une participation particulièrement faible du public**, durant la période de l'enquête soit 18 novembre au 18 décembre 2024 inclus.

Avant cette période :

Aucune observation déposée.

Durant cette période, sur le registre papier :

2 personnes ont déposé un avis et/ou sont venus collecter des renseignements sur le projet envisagé.

Dans ces 2 personnes :

- 0 avis favorable au projet ont été émis,
- 0 avis défavorable au projet ont été émis,
- 2 personnes sont venues collecter des renseignements sans laisser aucun avis sur le projet (*en effet, la question centrale de leur interrogation était de savoir si les parcelles dont ils étaient propriétaires, étaient ou non impactées par cettedite enquête. N'étant pas impactés, ils n'ont souhaité émettre aucun avis sur le sujet*).

Durant cette période, sur le registre dématérialisé :

1 personne a déposé un avis et/ou est venu collecter des renseignements sur le projet envisagé.

Pour cette seule personne :

- 0 avis favorable au projet ont été émis,
- 0 avis défavorable au projet ont été émis,
- 1 personne, également Personnes Publiques Associées (PPA) au sein de cette enquête, a déposé des remarques complémentaires à celles précédemment formulées aux termes dudit dossier soumis à enquête.

Après cette période :

Aucune observation déposée.

→ Soit un total de 3 personnes différentes pour la globalité de l'enquête.

AR Prefecture
083-218300549-20250213-DEL_2025_006-DE
Reçu le 18/02/2025

Enquête publique relative à la création d'une ZAP (Zone Agricole Protégée) sur la commune de La Farlède
du 18 novembre 2024 au 18 décembre 2024

REGISTRE D'ENQUETE / SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Il est littéralement retranscrit ci-dessous, compte tenu de la faible participation, les observations du public formulées durant la période d'ouverture de ladite enquête.

1/

- Observation sur le registre dématérialisé,
- Formulée le vendredi 6 décembre 2024 à 09:27,
- Par Maëva Laplace, chargée de mission urbanisme foncier à la Chambre d'Agriculture du Var.

- Contenu littéralement retranscrit de l'observation :

« Bonjour,

Suite à nos remarques et suggestions émises dans notre avis personne publique associée datant du 22 janvier 2024 et à une nouvelle relecture du rapport de présentation de la ZAP de la Farlède, nous souhaiterions que des compléments et corrections soient apportées au document.

D'une part, il serait pertinent que des compléments soient effectués au rapport de présentation afin de souligner davantage la desserte par le réseau sous pression du canal de Provence des terres agricoles de la commune, qui représente un véritable atout pour l'agriculture et notamment, pour le développement des filières alimentaires sur le territoire qui est un axe politique ciblé par l'intercommunalité.
D'autre part, il nous paraît également intéressant d'apporter des compléments au rapport de présentation en ce qui concerne les exploitations agricoles du territoire, en donnant davantage d'informations sur les caractéristiques socio-économiques des exploitations agricoles présentes sur la commune.
Enfin, le document comporte une erreur matérielle qu'il convient de corriger. Le plan de situation global des périmètres ZAP des trois communes page 52 comporte une erreur sur le périmètre de la ZAP de Solliès-Pont, le secteur de la Peirouard doit être rajouté conformément aux demandes de la commune.

Je vous remercie par avance à l'attention que vous donnerez à cette requête,

Cordialement. »

2/

- Observations sur le registre papier,
- Formulées le vendredi 13 décembre 2024,
- Par Monsieur H. et Madame N. R.

- Contenu littéralement retranscrit de l'observation :

« H. et N. R le 13.12.2024.
Nous sommes venus nous renseigner si nos parcelles faisaient parties de la zone. Réponse = Non. »

Par suite de la clôture de ladite enquête publique, la commissaire-enquêteur a adressé au porteur du projet, ce jour, le présent procès-verbal de synthèse des observations recueillies.

Ledit porteur du projet est invité à produire, au plus tard sous 15 jours et conformément aux stipulations de l'article R.123-18 du Code de l'environnement, son mémoire en réponse s'il l'estime utile.

Fait en notre honneur et notre conscience,
Le vendredi 20 décembre 2024.

Anne-Sophie PHILIP

6